

UNMS : Comment le protocole d'accord a-t-il vu le jour ?

Dans un précédent tract, nous vous informions qu'après 2,5 ans de négociations, un protocole d'accord avait été conclu dans le cadre des économies imposées. Pour rappel : à l'automne 2015, la ministre De Block a annoncé que les mutualités devaient économiser pas moins de € 100 millions malgré les coûts en hausse. Le SETCa s'est immédiatement attablé avec l'UNMS pour discuter de l'impact de ces économies.

2016 et 2017 : état des lieux et examen de différents scénarios

Nous avons consacré toute l'année 2016 et le début de 2017 à des enquêtes au sein d'un comité restreint et du comité des 27 au sujet de la situation financière de la mutualité, et des groupes de travail avec des délégués du personnel et la direction se sont concertés sur les postes où il était possible de réaliser des économies.

Le point de départ de la délégation du personnel a toujours été le maintien de l'emploi et un maintien maximal des conditions de travail et de rémunération. Nous avons posé une centaine de questions sur les coûts des voitures, des bâtiments, de toutes sortes de fêtes et pour savoir jusqu'où nous pouvions aller avec les réserves accumulées. Nous avons finalement réalisé que n'économiser que sur les frais de fonctionnement ne suffirait pas et que des économies structurelles sur les conditions de travail et de rémunération seraient nécessaires pour combler le déficit. Restait alors à procéder de façon correcte.

Automne 2017 et début 2018 : à la recherche de possibilités d'économies

À partir de l'automne 2017 et jusque début 2018, nous avons recherché d'autres possibilités pour réaliser des économies. Différentes pistes ont été examinées, parmi lesquelles la modification des barèmes, une proposition totalement rejetée par les membres du comité des 27 !

Le fait que la direction ait menacé de toucher aux barèmes ainsi que de dénoncer les CCT en cours en l'absence d'accord avant le 30 juin 2018 a considérablement augmenté la pression pour convenir d'un protocole d'accord avant le 30 juin. Ce dernier a été présenté le 22 mai lors de différentes assemblées du personnel. Les mesures convenues ont été détaillées dans le précédent tract. Nous sommes également parvenus à imposer en échange quelques investissements pour le personnel.

L'élaboration de ce protocole d'accord va à présent se poursuivre avec des projets de CCT, que nous soumettrons à l'automne à toutes les fédérations. Nous continuerons bien sûr à vous informer.

Pour plus d'infos, adressez-vous à votre délégué SETCa!